

SCoTSud54

[pour une qualité de vie durable



**DECLARATION D'INTENTIONS
DES 20 INTERCOMMUNALITES
DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE**

**TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT
EN PÔLE METROPOLITAIN OUVERT, OPERATIONNEL
ET MULTITHEMATIQUE**

Le SCoTSud54, le Pacte de la Multipole et la Déclaration commune ont constitué autant d'étapes successives qui ont permis de traduire et de faire émerger progressivement une vision partagée entre les 20 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle au service de politiques publiques performantes, cohérentes et mutualisées.

Forts de cette vision collective, **les élus des 20 intercommunalités** veulent saisir les opportunités de la reconfiguration territoriale induites par la transformation du Grand Nancy en Métropole, les évolutions de la carte intercommunale et régionale, et des répartitions de compétences entre le Département et la Région.

Prenant acte des expressions favorables prises par les Présidents d'intercommunalités, du Conseil Départemental, des Pays Lunévillois, Terres de Lorraine et Val de Lorraine, et du Préfet **le 9 janvier dernier, ils confirment leur volonté de construire un cadre institutionnel d'un genre nouveau avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental au service de politiques publiques performantes et solidaires en créant un Pôle métropolitain ouvert, opérationnel et multithématique.**

Ils s'engagent à travailler dans un calendrier ambitieux:

- obtenir si possible un engagement de principe collectif au printemps 2016;
- travailler sur le contenu et le projet de Pôle métropolitain au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2016 ;
- obtenir un engagement contractuel permettant au Préfet de procéder à la modification du Syndicat Mixte de SCoT en Pôle métropolitain pour la fin de l'année 2016 si possible, par un travail approfondi et partagé avec les intercommunalités notamment ;
- enclencher en 2017, avec l'accord des collectivités partenaires, une démarche d'amélioration continue du Pôle métropolitain à horizon 2020 en développant les thématiques de coopération pour les rendre progressivement opérationnelles ;
- disposer en 2020 d'un Pôle métropolitain ouvert, opérationnel et multithématique.

Ils confient le soin au Syndicat Mixte d'animer les travaux pour « la coopérative des 20 », et d'entamer les travaux techniques et politiques avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional afin d'approfondir les conditions et modalités de leur intégration. Ils insistent sur l'importance d'organiser une concertation technique et politique adaptée pour permettre à chaque intercommunalité de se prononcer, dans le respect des subsidiarités.

Ils attendent de **disposer d'éléments de contenu techniques, juridiques, financiers et organisationnels nécessaires aux prises de décisions** majeures sur :

- Les sources d'optimisation et de plus-values poursuivies ;
- Des hypothèses de péréquation permettant de construire une cohésion et des solidarités entre les territoires ;
- Les transferts de compétences et les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre ;
- Les perspectives d'évolution du Pôle métropolitain en matière de compétences, d'organisation, et de gouvernance pour tenir compte des modifications éventuelles du périmètre des intercommunalités ;
- Les conditions de représentation de chaque intercommunalité dans la gouvernance du Pôle métropolitain.

Ils confirment leur volonté **d'approfondir de manière concomitante les sujets de coopérations identifiés jusqu'alors : développement économique et touristique, transport et mobilités, politiques environnementales et couverture numérique.**